

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTÉ N°2023\_202**

**Portant réglementation du stationnement et de la circulation  
et autorisation d'occupation du domaine public.**

**AVENUE DU ROUSSILLON  
8.3 VOIRIE**

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES,**

**VU** les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**CONSIDÉRANT** la demande de l'entreprise CIRCET, pour OBJECTIF RÉSEAU, en date du  
23 novembre 2023

**CONSIDÉRANT** que les travaux de raccordement à la fibre à l'avenue du Roussillon  
nécessitent une autorisation d'occupation du domaine public et une restriction de la circulation.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le mardi 28 novembre 2023 et le mercredi 29 novembre 2023, 08h00 à 17h00,  
lors du raccordement à la fibre à l'avenue du Roussillon, la circulation sera réduite sur l'emprise  
du chantier (circulation alternée).

Seuls les véhicules de l'entreprise OBJECTIF RÉSEAU sont autorisés à occuper le domaine  
public.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise  
en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par l'entreprise OBJECTIF  
RÉSEAU.

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 3 jours** avant le début des travaux.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise  
en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale  
sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément  
à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 23 novembre 2023.

Le Maire,

**Jean-Charles MORICONI.**

PAR DELEGATION DU MAIRE

LE PREMIER ADJOINT

*Catherine LEVY*

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le 23/11/2023 .....  
Affiché du ..... au .....